

Tarification de la demande de validation des
études supérieures.

Conseil d'administration du 7 février 2022

Délibération 2022/02/CA-012

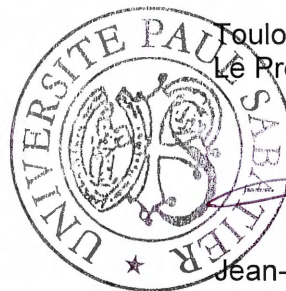
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 et R. 613-32 à R.613-37 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu l'avis favorable de la Commission formation et vie universitaire du 18 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la tarification de la demande de validation des études supérieures suivante :

- 150 € lors du dépôt de dossier à la DFVU,
- 300 € reversés à la composante porteuse du diplôme (jury).



Toulouse, le 7 février 2022
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0